



SULTAN®

Le racinaire économique
souple d'utilisation



La base de votre
désherbage colza

- Large spectre dicotylédones et graminées
- Souplesse pré et post-levée du colza
- Multiculture

MODE D'ACTION

SULTAN® est un herbicide de la famille des chloroacétamides (HRAC K3/WSSA 15). Il est absorbé par les organes souterrains (radicule, racinelles, hypocotyle, mésocotyle, coléoptile) entre la germination et la levée des adventices. Il est doté d'un spectre d'activité étendu à la fois sur graminées (vulpin, pâturin annuel, agrostis jouet du vent, ray-grass, folles avoines) et dicotylédones (en particulier, capselle et matricaire). Il ne nécessite pas d'incorporation. Sa rémanence est suffisante pour détruire les levées tardives sans présenter de risque pour les cultures suivantes.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Libellé de l'usage	Culture associée au produit	Doses	Fractionnement possible	Stade d'application	DAR	ZNT eau	DVP	
Crucifères oléagineuses *Désherbage	Colza d'hiver**	1,5 L/ha tous les 4 ans OU 1 L/ha tous les 3 ans*	Oui	BBCH 00-14	BBCH 14	5 m	5 m	
	Colza de printemps		Non					
PPAMC*Désherbage***	Pastels des teinturiers		Non	Non	BBCH 00-09	-	5 m	20 m
	Piloselles					70 jours		
Porte-graine *Désherbage***	Giroflées porte-graines Navets porte-graines Radis porte-graines Ravenelles porte-graines Choux porte-graines	1,5 L/ha tous les 4 ans OU 1 L/ha tous les 3 ans*	Oui	BBCH 00-16	-	5 m	20 m	
Choux*Désherbage***	Choux-fleurs Brocolis Choux chinois Choux verts (type non pommé) Choux fourragers Choux pommés Choux de Bruxelles Choux feuilles Choux-raves		Non	BBCH 12-16	BBCH 16	5 m	20 m	

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue. Limites maximales de résidus : se reporter au LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2009.

Les précautions et recommandations d'emploi doivent être consultées avant utilisation. Les précautions et recommandations d'emploi actualisées concernant SULTAN® peuvent être obtenues auprès de l'ITEIPMAI : Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques - La Croix de Belle Tête 49120 Chemillé (Tel : 02 41 30 30 79). Pour des cultures susceptibles de développer des sensibilités variétales, des tests préalables doivent être réalisés

* Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

** Ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les applications sur colza d'hiver pour protéger les organismes aquatiques

*** Ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur choux, porte-graine et PPAMC pour protéger les organismes aquatiques

SPECTRE D'ACTION

Post-semis/ pré-levée	GRAMINÉES					DICOTYLÉDONES																													
	Brôme	Folle avoine	Paturin annuel	Ray grass	Vulpin	Alchémille	Ammi majus	Anthémis	Anthriscus	Barbarée	Bleuet	Calépine	Capselle	Chardon Marie	Coquelicot	Ethuse	Euphorbe	Fumeterre	Gaillet	Géranium disséqué	Géranium à F rondes	Géranium mou	Géranium tige grêle	Laitue Scarole	Lamier	Lampagne	Matricaire	Mercuriale	Myosotis	Pensée	Sanve	Sénéçon	Stellaire mouron	Véronique de perse	Véronique F de lierre
SULTAN® 1,5 L	I/M	I	TS	S	S	TS	I	S/TS	I	M	I/M	I	S/TS	I	S/TS	I	M	M	M	I/M	I/M	M/S	I	I	S/TS	S/TS	M	S/TS	I	S/TS	I	S/TS	TS	S/TS	M
SULTAN® 1 L	I	I	S/TS	M/S	M/S	S/TS	I	S	I	M	I	I	S	I	S	I	I/M	I/M	I/M	I/M	I/M	M	I	I	S	S	M	S/TS	I	S	I	S	S/TS	S	M

TS > 95%

S/TS > 90%

M/S > 80%

M > 75%

I/M > 70%

I <= 70%

POSITIONNEMENT

Colzas d'hiver
et de printemps

En conditions normales,
appliquer SULTAN® en post-
semis, **pré-levée** à :

1,5 L/Ha

En conditions difficiles
(sol caillouteux, très motteux,
trop sec, très battant, filtrant),
appliquer SULTAN® en post-
précoce, au stade

cotylédons étalés

Porte-graines

En conditions normales,
appliquer SULTAN® en post-
semis, **pré-levée** à :

1,5 L/Ha

En conditions difficiles
(sol caillouteux, très motteux,
trop sec, très battant, filtrant),
appliquer SULTAN® en post-
précoce, au stade

cotylédons étalés

Choux

Appliquer SULTAN® en **post-
plantation** (1 semaine) et en
pré-levée des adventices à :

1,5 L/Ha

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Eviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent :



Max 25°C

température à ne pas
dépasser en post-semis
pré-levée



pluies < 20 mm

dans les deux jours
(sols filtrants
amplifient le risque)



**Pré-levée –
2F max
des adventices**

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir le pulvérisateur à moitié et mettre l'agitation en marche. Introduire la dose voulue de Sultan® et compléter d'eau (volume : 200 à 500 L/Ha).

CULTURES SUIVANTES

Dans le cas de cultures en cycle court, telles que le chou-fleur d'automne ou d'été (plantation en juillet, récolte à partir de septembre), après un labour, les cultures suivantes pourront être implantées : choux, blé tendre, vesce, luzerne, trèfle violet, avoine, betteraves, maïs, pommes. Dans le cas d'un colza d'hiver, toutes les cultures sont possibles. Dans les autres cas, toute culture est possible en rotation.

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de retournement dû à une cause accidentelle, la plupart des cultures (à l'exception du ray-grass) peuvent être réensemencées : sans restriction, quelque soit le travail du sol : maïs, tournesol, soja, betterave, pois de printemps, féverole de printemps, lin graine de printemps, sorgho, moutarde, colza de printemps, lentille, pomme de terre ; à condition de faire un bon labour préalable et de semer un peu plus dru (en hiver : blé tendre, blé dur, orge, féverole d'hiver et au printemps : blé tendre, blé dur, orge, vesce, luzerne, trèfle violet).

PROTECTION DES RÉSIDENTS

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013). Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

GESTION RESPONSABLE DU MÉTAZACHLORE

ADAMA s'engage pour la pérennité du désherbage colza

ADAMA est depuis de nombreuses années un acteur majeur de la culture du colza en Europe. Nous nous efforçons d'offrir des solutions simples et performantes aux agriculteurs pour protéger leurs cultures. Nos produits, notamment de désherbage, sont reconnus et largement plébiscités par de très nombreux producteurs de colza. ADAMA est fortement engagé dans l'accompagnement de la filière sur les bonnes pratiques d'utilisation des herbicides à base de métazachlore, molécule dont l'efficacité est indispensable à la plupart des situations de désherbage du colza.

Recommandations d'utilisation pour les produits à base de métazachlore

En complément des aspects réglementaires, l'utilisation du produit doit s'accompagner de mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites.

- ▶ Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- ▶ L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétouilles référencées).
- ▶ Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).



SULTAN®

Composition
500g/L de métazachlore

GROUPE 15 HERBICIDE

Formulation
Suspension concentrée (SC)

Famille chimique
Le métazachlore appartient à la famille chimique des chloroacétamides

Conditionnement
5L

SULTAN® : AMM N°2000003 - SC - Suspension Concentré (SC) - Métazachlore 500 g/L - Attention - H302 • H317 • H351 • H410 • EUH208 • EUH401.

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Septembre 2023. Annule et remplace toute version précédente.



SULTAN®

ATTENTION



H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.



H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.